

# Armoiries de Berne

Autor(en): **Bloesch, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **5 (1891)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-789571>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

actuellement dans le pays, et que l'on peut admettre qu'il est mort sans postérité ;

Considérant que plus d'un an s'étant écoulé depuis la date du jugement préparatoire, sans qu'aucune réclamation soit intervenue, et toutes les formalités légales ayant été remplies, il y a lieu de faire droit à la demande du requérant ;

Par ces motifs,

Déclare l'absence de Charles-François de Barbier ;

Transmet le présent jugement au Conseil d'État pour qu'il soit pourvu à sa publication ; etc.

---

Les armes des Barbier sont de *gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes de même* (planche lettre C). Après leur anoblissement, les Barbier portèrent de *gueules à la bande d'or chargée de trois demi-vols de sable et accompagnée de trois croisettes d'or* (planche lettre D).

---

## ARMOIRIES DE BERNE

Extrait d'une lettre de M. le Dr BLOESCH

Voici ce que je puis vous dire sur le dessin en question :

L'original se trouve dans le tome II<sup>e</sup> de la *Chronique illustrée* de Dieb. Schilling. Il en forme la première feuille qui a à peu près 45 cent. de hauteur et 20 cent. de largeur. La peinture est, comme tout le texte, sur parchemin ; le fond en est bleu foncé ; la figure et les armoiries en couleurs naturelles.

Diebold Schilling, originaire de Soleure, s'est fixé à Berne, comme notaire public ; en 1468 il est secrétaire au tribunal, en 1476 il s'est battu à Morat et il est mort en 1485.

En 1484, le 26 décembre, il présenta au Conseil de Berne, comme donation, sa chronique de Berne, illustrée, en trois volumes in-folio, qui ont été déposés aux archives et qui se trouvent maintenant dans la bibliothèque de la ville.

On croit que D. S. est non seulement l'auteur du texte, mais le peintre des compositions illustrées dont il y a plus de six cents. Il en est qui sont très bien exécutées, d'un dessin fin et bien soigné, tandis qu'il y en a d'autres qui ont été très négligemment faites. La différence est telle que je suis porté à croire qu'elles ne sont pas toutes de la même main.



Fig. 519. Gravure sur bois de M. E. HUGUENIN-JACOT, au Locele, d'après un dessin de la Chronique de Schilling.

Vous trouverez encore quelques détails dans la « Bibliothèque de l'histoire Suisse », par G.-E. Haller, tome IV, N° 616.

J'ai l'honneur, etc.

Berne, le 8 août 1890.

D<sup>r</sup> E. BLOESCH,  
Directeur de la Bibliothèque.

## BIBLIOGRAPHIE



ESCHICHTE DER HERALDIK, par Gustave A. Seyler, Rechnungsrat, Bibliothekar und Lektor im kgl. preuss. Ministerium für Handel. Nuremberg, chez Brauer et Raspe (Emile Küster), livraisons 7-11 (fin).

En 1888 (p. 226, N° 24 des *Archives héraldiques*), nous avons